



Acte n° 2022B18

## DELIBERATION SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 01 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 21  
Présents : 17  
Pouvoirs : 3  
Votants : 20

Date de convocation du Bureau communautaire :  
Le 25/08/2022

Le 1<sup>ER</sup> Septembre 2022, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, au siège de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Fabien BIHLER, Armand CHAUMONT (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Vincent LAUTIER (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Bernard REY (Pouvoir Patrick NABETH),

Secrétaire de séance : Carole BONTEMPS-HESDIN.

**OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demande de subventions pour la réalisation de travaux de mise en place de l'autosurveillance du déversoir d'orage n°13 à Trévoux.**

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, présente cette demande de subventions. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'obligation réglementaire d'autosurveillance des déversoirs d'orage situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique par temps sec supérieure à 2 000 équivalents-habitants.

Les travaux consistent à mettre en place une mesure des débits déversés par le déversoir d'orage n°13 de Trévoux, situé au croisement de l'avenue des Tuileries et de la rue des Frères Bacheville. Les données récoltées seront utilisées dans le cadre du diagnostic permanent du système d'assainissement de Trévoux – Bords de Saône.

Le coût de cette opération est estimé, au stade de l'avant-projet, à un montant de 17 000 € HT.

Cette opération est susceptible d'obtenir des subventions de la part de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du 11<sup>ème</sup> programme d'actions 2019-2024.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet de mise en place de l'autosurveillance du déversoir d'orage n°13 à Trévoux, pour un montant d'opération évalué à 17 000 € HT ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à mener à terme cette opération selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;

- ✓ **DE SOLLICITER** des subventions auprès de l'Agence de l'eau pour la réalisation de cette opération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;
- ✓ **DE DEMANDER** l'autorisation à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les études et les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget annexe de l'Assainissement collectif 2022.

A Trévoux, le 01/09/2022

Le Secrétaire de Séance,  
Carole BONTEMPS-HESDIN



Affichage sous format électronique :

- 8 SEP. 2022

Le Président,  
Marc PECHOUX

